



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 46092

Texte de la question

Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues rendu public le 29 juillet 2004 poursuit un objectif prioritaire et clairement affiché : « casser l'expansion » de la consommation de cannabis chez les adolescents. De récentes études montrent qu'à dix-huit ans, la moitié des filles et les deux tiers des garçons ont déjà expérimenté le cannabis. À dix-neuf ans, près d'un garçon sur cinq et une fille sur douze en consomment de manière régulière, c'est-à-dire dix fois ou plus dans le mois. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la santé et de la protection sociale de lui indiquer les actions et mesures que le Gouvernement compte prendre pour lutter contre la consommation de cannabis par les adolescents.

Texte de la réponse

Le dernier rapport européen de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) souligne effectivement une nette augmentation de la consommation de cannabis au cours des dernières années, particulièrement chez les jeunes. Cette tendance concerne l'ensemble des pays européens. Le Gouvernement a pleinement pris la mesure de ce phénomène et a affiché comme prioritaire la lutte contre la banalisation du cannabis et le développement d'une politique de prévention efficace. Dans le cadre du plan de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool 2004-2008, des consultations d'évaluation des consommations de cannabis et autres substances psychoactives, offrant un cadre et des interventions adaptées aux jeunes usagers et à leurs proches, sont actuellement développées sur l'ensemble du territoire. En outre, une campagne de communication menée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) est en préparation afin de diffuser des repères clairs sur les effets de la consommation du cannabis au grand public, aux jeunes et à leurs parents. Par ailleurs, la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique prévoit de rendre obligatoire dans les collèges et les lycées la délivrance d'une information sur les conséquences de la consommation de substances psychoactives. Un cahier des charges visant à aider les établissements scolaires à mettre en place ces séances est actuellement en cours de préparation sous la coordination de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT). Ces actions sont de nature à confirmer l'évolution à la baisse de la consommation de cannabis chez les jeunes observée par l'OFDT depuis 2003.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46092

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 2004, page 6553

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 409